



Département  
Du Haut-Rhin

Arrondissement  
de Thann

Nombre de  
Conseillers élus  
15

Conseillers en  
fonction  
15

Conseillers présents  
13

Conseillers absents  
excusés  
2  
dont 2 procurations

## PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GUEWENHEIM

**Séance ordinaire du 25 février 2021 à 20h00**

Convocation du 18 février 2021

**Sous la Présidence de M. Jean-Luc BARBERON, Maire.**

### **Membres présents :**

M. Francis MARANZANA, Mme Isabelle SCHANEN, M. Joseph SCHNEIDER, Mme Virginie THROO, Mme Isabelle SCARAVELLA, M. Maurice COURTOIS, M. Adrien TRITTER, Mme Laurence SANCHEZ, Mme Anne BOUSQUET, M. Alain WEINGARTNER, Mme Anne ROLL, M. François BOSSHART.

### **Membres absents excusés :**

M. Marc WOLF, procuration donnée à M. Jean-Luc BARBERON  
Mme Dominique LAURENT, procuration donnée à Mme Isabelle SCHANEN

Secrétaire de séance : M. Maurice COURTOIS assisté de Mme Marie-France LOEBER

### Ordre du jour :

1. Approbation du CR du Conseil Municipal du 9 décembre 2020
2. Budget Principal :
  - Compte administratif 2020
  - Compte de gestion 2020
  - Affectation des résultats
3. Budget annexe « Exploitation Forestière » :
  - Compte administratif 2020
  - Compte de gestion 2020
  - Affectation des résultats
4. Débat d'orientation budgétaire
5. Communauté de Communes :
  - Modification des statuts
6. Vente de parcelles - SCI Les Rainettes
7. Aménagement du rythme scolaire
8. Subvention annuelle :
  - Groupement d'Action Sociale
9. Divers

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance à 20h05 et souhaite la bienvenue aux membres du conseil. Il excuse les membres absents.

1. Approbation du CR du Conseil Municipal du 9 décembre 2020

Point 4 – Convention pour l'implantation d'une antenne Orange

Mme Anne ROLL demande qu'une mention soit rajoutée dans la convention liant la Commune à Orange concernant une éventuelle modification ou ajout de fréquence de l'antenne.

M. le Maire l'informe que la close suivante a déjà été apportée sur ladite convention :

« Pour toute installation prévoyant une modification ou un ajout de fréquence, la Société Orange transmettra au préalable un Dossier d'Information Mairie ».

Aucune autre remarque n'est émise sur le dernier compte rendu, il est adopté à l'unanimité.

## 2. Budget Principal :

- **Compte administratif 2020**

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2020 du budget communal aux membres du conseil en apportant quelques précisions sur le montant de certains comptes. Il le met à la disposition de ces derniers afin de répondre au mieux à leurs interrogations avant de se retirer pour laisser place au vote.

### Délibération :

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de M. Jean-Luc BARBERON, Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par M. Jean-Luc BARBERON, Maire, après s'être fait présenter le compte administratif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Le Maire se retire pour le vote du compte administratif 2020.

M. Francis MARANZANA donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultat reportés	453 021,66 €					
Opérations de l'exercice	865 205,86 €	1 342 451,48 €	877 520,88 €	1 185 659,06 €	1 742 726,74 €	3 085 178,22 €
<b>TOTAUX</b>	<b>1 318 227,52 €</b>	<b>1 342 451,48 €</b>	<b>877 520,88 €</b>	<b>1 185 659,06 €</b>	<b>1 742 726,74 €</b>	<b>3 085 178,22 €</b>
Résultat de clôture		24 223,96		308 138,18		332 362,14
Reste à réaliser	91 500,00	279 725,80			91 500,00	279 725,80
<b>TOTAUX CUMULES</b>		<b>212 449,76</b>		<b>308 138,18</b>		<b>612 087,94</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>212 449,76</b>		<b>308 138,18</b>		<b>612 087,94</b>

1. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

2. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

3. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

4. Le compte administratif est adopté à l'unanimité par les Conseillers

**Excédent global 2020 : 612 087,94 €**

- **Compte de gestion 2020**

M. le Maire confirme qu'après vérification, le compte de gestion 2020 présente les mêmes chiffres que celui du compte administratif 2020.

### Délibération :

Le compte de gestion 2020 du Budget Principal de la Commune est présenté aux élus. Il est identique au compte administratif 2020 et présente un excédent de 612 087,94 €. Il est adopté à l'unanimité.

- **Affectation des résultats**

### Délibération :

Sur proposition de M. Jean-Luc BARBERON, Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, affecte les résultats au Budget Primitif 2020 comme suit :

- ✚ A l'investissement en recettes au compte 001 : 24 223,96 €.
- ✚ Au fonctionnement en recette au compte 002 : 308 138,18 €.

### **3. Budget annexe « Exploitation Forestière » :**

#### **• Compte administratif 2020**

M. le Maire laisse la parole à M. Francis MARANZANA, Adjoint en charge des espaces ruraux / forestiers, qui présente en amont un document graphique reprenant les récoltes de bois et bilans financiers de l'année 2006, à ce jour. M. le Maire, ainsi que M. Francis MARANZANA, présentent ensuite aux Conseillers, le compte administratif 2020 du budget annexe « Exploitation Forestière » avant de répondre aux interrogations des membres du conseil. M. le Maire se retire pour laisser place au vote.

### Délibération :

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de M. Jean-Luc BARBERON, Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par M. Jean-Luc BARBERON, Maire, après s'être fait présenter le compte administratif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Le Maire se retire pour le vote du compte administratif 2020.

M. Francis MARANZANA donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultat reportés		3 692,41 €		27 723,12 €		31 415,53 €
Opérations de l'exercice			51 944,10 €	54 315,72 €	51 944,10 €	54 315,72 €
<b>TOTAUX</b>			<b>51 679,73 €</b>	<b>82 038,84 €</b>		<b>85 731,25 €</b>
Résultat de clôture		3 692,41		30 094,74		33 787,15
Reste à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>		<b>3 692,41</b>				
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>3 692,41</b>		<b>30 094,74</b>		<b>33 787,15</b>

1. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

2. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

3. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

4. Le compte administratif est adopté à l'unanimité par les Conseillers

**Excédent global 2020 : 33 787,15 €**

#### **• Compte de gestion 2020**

M. le Maire confirme qu'après vérification, le compte de gestion 2020 « exploitation forestière » présente les mêmes chiffres que celui du compte administratif 2020.

### Délibération :

Le compte de gestion 2020 du Budget annexe Exploitation forestière de la Commune est présenté aux élus. Il est identique au compte administratif 2020 et présente un excédent de 33 787,15 €. Il est adopté à l'unanimité

#### **• Affectation des résultats**

### Délibération :

Sur proposition de M. Jean-Luc BARBERON, Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, affecte les résultats au Budget Annexe « Exploitation Forestière » 2020 comme suit :

- ✚ A l'investissement en recettes au compte 001 : 3 692,41 €.
- ✚ Au fonctionnement en recette au compte 002 : 30 094,74 €.

#### 4. Débat d'orientation budgétaire

M. le Maire expose les projets de travaux envisagés cette année ;

- ✚ Rue de l'Eglise
  - Enfouissement des réseaux
  - Aménagement sécuritaire
- ✚ Eglise
  - Rénovation de la façade (problèmes d'infiltration)
  - Raccordement du bâtiment au gaz de ville (chauffage au gaz)
- ✚ Cimetière
  - Accessibilité des allées
- ✚ Parking rue Monseigneur Perros
  - Aménagement
- ✚ Aménagement croisement rue Simone Veil / rue de la Libération
- ✚ Entrée Ouest
  - Ilots à sécuriser
- ✚ Ecole maternelle
  - Aire de jeux
  - Réfection des peintures et plafond de la salle de classe de Mme CÔTE
- ✚ Ecole élémentaire
  - Changement des 4 portes extérieures (côté rue Saint-Maurice et cour de l'école)
- ✚ Radars pédagogiques

Plusieurs devis sont en cours de réalisation pour ces différents projets.

M. François BOSSHART questionne sur une éventuelle zone d'ombre à prévoir sur le plateau sportif. Mme Virginie THROO souligne le fait que le préau fait partie de la cour de l'école. Le plateau sportif quant à lui, sert officiellement de parking pour la maison polyvalente. Une réflexion est en cours sur le sujet.

#### 5. Communauté de Communes :

- **Modification des statuts**

Deux modifications ont été apportées aux statuts de la Communauté de communes :

La compétence relative aux abonnements internet pour les Mairies et Ecoles :

Actuellement, chaque commune a en charge son abonnement téléphonique et la Communauté de communes ceux pour internet. Or à présent, les opérateurs proposent des forfaits téléphoniques avec internet à moindre coût, ce qui rend ridicule de dissocier les deux et payer le prix fort. C'est pourquoi la compétence « internet » peut à nouveau être rendue aux Communes qui auront le premier semestre pour s'organiser avant la résiliation des contrats.

L'allocation de vétérance des Sapeurs-Pompiers, est réglementairement de la compétence des communes. A ce jour, la Communauté de communes reverse aux communes concernées l'équivalent du montant des

allocations de vétéranse sous forme de subvention. Afin de simplifier cette procédure, la Communauté de communes propose d'en prendre la compétence.

### **Délibération :**

Vu la Loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019

Vu l'article L.5211-17 du code général des collectivités territoriales relatif au transfert de compétences ;

Vu l'article L.5214-16 I-1° du code général des collectivités territoriales relatif aux compétences des communautés de communes ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach, en date du 2 décembre 2020.

Monsieur le Maire propose les modifications des statuts de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach suivants :

#### **1. Abonnements Internet des mairies et des écoles :**

Suppression de la prise en charge des abonnements Internet des Mairies et écoles en modifiant l'article n°3.15. des statuts de la Communauté de Communes comme suit :

##### **Ancienne rédaction :**

3.17. Développement de l'accès au Haut-Débit d'intérêt communautaire

- Desserte des communes en Haut-Débit en liaison intercommunale par toute technologie adaptée
- Participation à la pose de câble (fibre optique, câble coaxial ou toute technologie adaptée) dans les réseaux communaux par la signature d'une convention de mise à disposition avec chaque commune.
- Prise en charge des abonnements Internet des Mairies des Communes-membres et des structures intercommunales.
- Informatisation, avec accès au câble et à Internet, des écoles élémentaires, primaires et maternelles (matériel informatique et périphériques, abonnement Internet, maintenance informatique, soutien au réseau d'écoles, formation aux enseignants)

##### **Rédaction proposée :**

3.17. Développement de l'accès au Haut-Débit d'intérêt communautaire

- Desserte des communes en Haut-Débit en liaison intercommunale par toute technologie adaptée
- Participation à la pose de câble (fibre optique, câble coaxial ou toute technologie adaptée) dans les réseaux communaux par la signature d'une convention de mise à disposition avec chaque commune.
- Prise en charge des abonnements Internet des structures intercommunales.
- Informatisation des écoles élémentaires, primaires et maternelles (matériel informatique et périphériques, maintenance informatique, soutien au réseau d'écoles, formation aux enseignants)

#### **2. Allocation de vétéranse**

Ajout de la compétence suivante :

3.21. Service incendie d'intérêt communautaire

Prise en charge des contributions des Communes au Service Départemental d'Incendie et de Secours (S.D.I.S.)

**Prise en charge des allocations de vétéranse des communes-membres**

La nouvelle rédaction des statuts est présentée au Conseil Municipal et annexée à la présente délibération. Après délibération, le Conseil Municipal décide par 15 voix POUR, la modification des statuts.

#### **6. Vente de parcelles - SCI Les Rainettes**

M. le Maire s'est récemment entretenu avec M. et Mme SCHAFFNER (SCI Les Rainettes), intéressés par l'acquisition de parcelles communales se trouvant en zone NC, section 12, lieu-dit NIEDERE GRUETH.

En effet, ses derniers étant déjà propriétaires de toutes les parcelles alentours, seules 2 parcelles, incluses à l'intérieur de l'ensemble, appartiennent encore à la Commune.

M. Adrien TRITTER souhaite que le Conseil Municipal reste vigilant lors de telles acquisitions, afin d'éviter la mise en place de projets inappropriés sur la Commune.

### **Délibération :**

Suite aux explications de M. le Maire et à la proposition de M. et Mme SCHAFFNER, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- ✚ de vendre à la SCI Les Rainettes les parcelles situées :
  - section 12 n° 164 d'une surface de 10,92 ares
  - section 12 n° 165 d'une surface de 2,08 ares
- ✚ fixe le prix de vente total à 1 300,00 €
- ✚ autorise le Maire ou un adjoint à signer les documents à intervenir.
- ✚ Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

## 7. Aménagement du rythme scolaire

Le Conseil d'école ne s'étant pas encore réuni, ce point sera remis à l'ordre du jour d'un prochain Conseil Municipal.

## 8. Subvention annuelle :

- **Groupement d'Action Sociale**

M. le Maire informe les Conseillers que 4 Agents sont affiliés au GAS. La part de la subvention de la collectivité s'élève à 90 € par agent.

### Délibération :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, définit le montant de la subvention allouée au Groupement d'Action Sociale pour le personnel communal à 360,00 €

Les crédits nécessaires seront prévus au BP 2021 au compte 6574.

## 9. Divers

### ✚ PLUi :

M. le Maire rappelle aux Conseillers la délibération prise lors de la séance du 2 septembre 2020, portant sur l'avis de la Commune sur le projet arrêté du PLUi, dans laquelle le Conseil Municipal a émis un avis réservé et demandant la prise en compte, arguments à l'appui, de plusieurs observations notamment pour supprimer l'OAP « sous le centre », revoir l'orientation d'aménagement et de programmation thématique sur la mobilité, remplacer les cheminements piétons proposés par ceux issus du travail du Conseil Municipal, revoir les arbres remarquables, les espaces boisés, ainsi que les éléments protégés au titre de l'article L 151-23 du Code de l'urbanisme.

La phase de l'enquête publique a débuté le 15 février 2021 et se clôturera le 19 mars 2021.

Le commissaire enquêteur a tenu une permanence au sein de notre collectivité le 22 février dernier.

M. le Maire, M. Francis MARANZANA, ainsi que Mme Anne ROLL, souhaitent attirer l'attention des Conseillers sur le plan de zonage du règlement graphique, arrêté le 19 février 2020.

En effet, ce plan mentionne des zones protégées au titre de l'article L 151-23 qui stipule :

*« Le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les sites et secteurs à protéger pour des motifs d'ordre écologique, notamment pour la préservation, le maintien ou la remise en état des continuités écologiques et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation. Lorsqu'il s'agit d'espaces boisés, il est fait application du régime d'exception prévu à l'article L. 421-4 pour les coupes et abattages d'arbres.*

*Il peut localiser, dans les zones urbaines, les terrains cultivés et les espaces non bâtis nécessaires au maintien des continuités écologiques à protéger et inconstructibles quels que soient les équipements qui, le cas échéant, les desservent ».*

De l'analyse du document, il résulte que :

Le zonage semble avoir été ciblé sans tenir compte de la réalité du terrain.

Pour preuve, plusieurs espaces considérés sont déjà construits !

Par ailleurs, il subsiste une totale incohérence entre le refus d'extension, au motif qu'il faille d'abord remplir les « dents creuses », et les interdictions de construire dans ces mêmes zones, telles qu'elles résultent dans le Règlement écrit au chapitre II.3

De fait, ce zonage constitue une véritable spoliation à l'égard des propriétaires de terrains « intra-muros ».

Bon nombre de ces incohérences ont été remontées avant la tenue de ce Conseil Municipal par M. le Maire, M. Francis MARANZANA et Mme Anne ROLL à Mme Elsa NORTH, en charge de l'élaboration du PLUi à la Communauté de Communes. Celle-ci leur a indiqué que ledit document avait été rédigé à la hâte par l'Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne (AURM).

Mme Elsa NORTH a pris bonne note de l'ensemble des remarques apportées et leur a indiqué qu'une nouvelle version de texte était en cours de rédaction.

L'ensemble des membres du Conseil Municipal soulignent l'importance que les riverains concernés s'expriment lors de cette enquête publique.

M. le Maire rappelle que tous les foyers de Guewenheim ont été destinataires de la dernière édition spéciale « Plan Local d'Urbanisme Intercommunal », émanant de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach.

Cette dernière précise bien que l'enquête publique est capitale : « Et c'est chacun d'entre vous qui pourra apporter sa pierre à notre édifice commun, ... parce que toutes les modifications qui peuvent encore être entérinées découleront de cette enquête publique »

A l'issue de l'enquête publique qui s'achèvera le 19 mars, un rapport sera établi par le Président de la Commission d'enquête.

Ce rapport sera remis à la Communauté de Communes qui examinera les demandes, propositions et observations formulées par le public.

Une copie du rapport, déposé au siège de la Communauté de Communes et sur son site internet, sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Des modifications sont déjà prévues, d'autres seront le résultat des doléances de chacun d'entre nous. Il est important que les personnes concernées se déplacent afin de soutenir les démarches de M. le Maire, M. Francis MARANZANA et Mme Anne ROLL.

Le Conseil Municipal s'est engagé à défendre l'ensemble des intérêts de ses concitoyens notamment les droits liés à la propriété privée, droit inaliénable inscrit dans la constitution.

Il est là pour veiller à ce que les droits fondamentaux soient défendus, et les défendra par tous les moyens et recours possibles, si nécessaire.

Une réunion de travail du Conseil Municipal sera prévue prochainement pour faire le point sur l'avancement du dossier.

#### **Maison Polyvalente :**

M. Joseph SCHNEIDER fait le point sur les différents dysfonctionnements liés :

- Aux travaux de finition de pose du parement en grès (la levée de caution pour parfait achèvement a été bloquée pour l'entreprise Schwob jusqu'à résolution du problème)
- Au chauffage de la grande salle (dysfonctionnement des ventilo-convecteurs ; le problème a été résolu depuis.
- « Effet de serre » dans le hall d'entrée  
(ce problème avait été signalé à l'architecte, il n'avait pas été envisagé par le Bureau d'étude. Pose de films solaires en cours de chiffrage)
- A la surconsommation électrique en fin de travaux (elle n'est effectivement pas imputable aux Amis de Guewenheim et sera répercutée, dans la mesure du possible, aux entreprises concernées)

- D'un brise soleil de la salle principale (en cours de traitement par le fournisseur)
  - Aux douches : Le sol des toilettes PMR, où ont été installées les douches de la Maison Polyvalente, ne présentent aucune pente vers les siphons. Des problèmes liés à l'évacuation de l'eau ont de ce fait, été remarqués, l'emplacement n'étant pas prévu à cet effet initialement (pas de douches prévues dans le projet du Permis de construire). Le sujet mérite d'être examiné en commun accord.
  - A une fuite d'eau : une importante surconsommation d'eau a été détectée durant les premiers mois suivant la réception des locaux, le rajout d'un réducteur de pression sur l'arrivée d'eau semble avoir réglé le problème. Suite à l'intervention du Maire, une demande de dégrèvement a été adressée par les Amis de Guewenheim au SIAEP ainsi qu'au SIALSG. Cette dernière ayant été acceptée par les 2 syndicats, M. le Maire remercie leurs Présidents.
- ✚ M. le Maire informe l'assemblée qu'un agent communal a demandé une rupture conventionnelle. Cette demande sera étudiée par le Conseil Municipal lors d'une prochaine réunion.
- ✚ M. le Maire propose aux Conseillers de prévoir une réunion de travail lors de laquelle seront notamment débattus les points du PLUi et des subventions annuelles aux associations.
- ✚ Mme Laurence SANCHEZ demande si la Commune peut intervenir pour accompagner les aînés dans leurs démarches d'inscription à la vaccination, ces derniers ne trouvant pas de créneaux. En effet, les dates d'inscriptions dans les différents lieux de vaccinations sont saturées et les doses de vaccins disponibles encore minimales.  
M. le Maire comprend la situation, et l'informe que les chefs-lieux de cantons ont récemment pu ouvrir de nouveaux sites de vaccination.
- ✚ Mme Anne ROLL a été interpellée par M. Clément FRICKER suite à de nombreux jets de pierres concassées retrouvées sur sa parcelle.  
M. Joseph SCHNEIDER lui répond que ce revêtement de l'aire de jeux sera amené à être remplacé.
- ✚ M. Alain WEINGARTNER informe les élus que suite aux récentes intempéries, des arbres sont tombés sur la piste cyclable au niveau de la Gare. M. Francis MARANZANA se rendra sur place afin de procéder à leur évacuation.
- ✚ Mme Isabella SCARAVELLA fait part aux Conseillers du mauvais état du parking, rue Monseigneur Perros. Une demande de devis a été lancée pour ce projet.

M. le Maire clôt la séance à 23h00.



Tableau des signatures  
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal  
de la Commune de GUEWENHEIM  
de la séance du 25 février 2021.

**Ordre du jour :**

1. Approbation du CR du Conseil Municipal du 9 décembre 2020
2. Budget Principal :
  - Compte administratif 2020
  - Compte de gestion 2020
  - Affectation des résultats
3. Budget annexe « Exploitation Forestière » :
  - Compte administratif 2020
  - Compte de gestion 2020
  - Affectation des résultats
4. Débat d'orientation budgétaire
5. Communauté de Communes :
  - Modification des statuts
6. Vente de parcelles - SCI Les Rainettes
7. Aménagement du rythme scolaire
8. Subvention annuelle :
  - Groupement d'Action Sociale
9. Divers

		Présent/Absent/ Procuration donnée à	Signature
<b>BARBERON</b>	Jean Luc		
<b>MARANZANA</b>	Francis		
<b>SCHANEN</b>	Isabelle		
<b>SCHNEIDER</b>	Joseph		
<b>THROO</b>	Virginie		
<b>SCARAVELLA</b>	Isabella		
<b>COURTOIS</b>	Maurice		
<b>LAURENT</b>	Dominique	Excusée – procuration donnée à Mme Isabelle SCHANEN	
<b>TRITTER</b>	Adrien		
<b>SANCHEZ</b>	Laurence		
<b>WOLF</b>	Marc	Excusé – procuration donnée à M. Jean-Luc BARBERON	
<b>BOUSQUET</b>	Anne		
<b>WEINGARTNER</b>	Alain		
<b>ROLL</b>	Anne		
<b>BOSSHARTH</b>	François		